

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne

SEANCE DU 1 JUILLET 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	37	37 + 4 pouvoirs

Date de convocation
24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu à la salle des fêtes de Vaubecourt, sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BACHELEZ Eric, BARDOT Fabrice, BAZART Christian, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRENEUR Robert, BRISSE Philippe, CHARTON Patrice, CHAUDRON Alain, DECHEPPE Mathilde, DEJEAN Sabrina, FABRE Hervé, GARAT Cédric, GEORGE Marie-Cécile, JEANSON LAMBERT Chantal, KLEIN Dania, KLEIN Françoise, KLEIN Marie-Françoise, LINARD Lidwine, LOCARDEL Maurice, LOMBART Vincent, MACINOT Séverine, MENUSIER Pascal, MICHEL Marie-Claude, MIGOT Thierry, MOREAU Michel, MOREL Mireille, NICOLAS Marc, OBARA Sylvain, PALIN Laurent, PINET Julien, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, VERDUN Marie-Pierre, WEISS Christian, WEISSE Brigitte.**

Absents : **ADRIAN Jean-Louis, CHASSEIGNE Didier, FOURES Sylvain, GROSS Patrick, HUMBERT Raphael, HURAUT Jean-Marie, ILIC Jean-Marc, JOSSELIN Sylvine, LANG Christophe, L'HUILLIER Gérard, PATRIS Karine, POLMARD Christine, SANGNIER Yannick, THILL Angélique, WITZ Francis, FEVEZ Clément, LECLERC Raymond, PHILIPPOT Céline.**

Représentés : **CHARRIOT Sophie pouvoir donné à VERDUN Marie-Pierre, JACQUET Clarisse pouvoir donné à GEORGE Marie-Cécile, PHILIPPOT Nathalie pouvoir donné à KLEIN Dania, RAMAND Anne pouvoir donné à WEISSE Brigitte, ERNST Frédéric titulaire de KLEIN Marie-Françoise, MOLITOR Pierre-Louis titulaire de FABRE Hervé.**

Madame KLEIN Dania a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Réactualisation des tarifs de restauration au 1er septembre 2025
N° de délibération : DE_2025_070

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de la commission scolaire réunie le 17 juin 2025 ;

Madame la Présidente informe le conseil communautaire que suite à l'évolution des coûts de fonctionnement du service, il est proposé une augmentation des tarifs de restauration scolaire.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2025 :

Catégories	Prix du repas	Sans réservation et/ou sans pré-paiement E-Neos Tarif majoré
Elèves de la maternelle à la 3ème	4,50 €	7,00 €
Enseignants	6,70 €	8,00 €
Personnel Communauté de Communes	3,20 €	4,30 €
Intervenants extérieurs	8,00 €	
Repas / goûter micro-crèche	4,90 €	
Repas SMS Erize la Brûlée, Vavin-court et ADAPEI	5,10 €	
Repas / goûter ALSH	5,10 €	
Portage de repas par l'ILCG Sud Argonnais et l'ADMR de Remberval	6,00 €	
Forfait journalier de la Résidence la Vigne de Vaubecourt	12,00 €	
Prix du repas invité à la Résidence la Vigne de Vaubecourt	8,70 €	

Un forfait fixe sera appliqué mensuellement pour les élèves qui apportent quotidiennement leur repas (hors PAI).

A partir du 1^{er} septembre 2025, il est fixé à 30 € par mois et par enfant. Ce forfait comprend les frais de service, de surveillance et d'entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide d'appliquer, à compter du 1er septembre 2025, les tarifs de restauration proposés dans le tableau ci-dessus ;
- décide d'appliquer le forfait de surveillance et service de 30€ par mois et par enfant à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.07.03 14:41:09 +0200
Ref:9045720-13613391-1-D
Signature numérique
la Présidente